



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2654

OBJET

Conventions de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées d'un lotissement d'habitations de 5 lots situé lieu-dit Camp Grand - commune de VERNAJOUL

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

EXCUSÉS :

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Jean-Paul FERRÉ, Christian LOUBET

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD

donne pouvoir à

Jérôme BLASQUEZ

Francis MAGDALOU

donne pouvoir à

Christine TÉQUI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jérôme BLASQUEZ

Considérant le projet de lotissement d'habitations de 5 lots, situé lieu-dit Camp Grand 09000 Vernajoul, porté par Monsieur Jean-Paul FERRÉ, actuellement à l'étude ;

Considérant que cette opération fait l'objet d'une demande de permis d'aménager ;

Conformément aux articles R442-7 et R. 442-8 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit prévoir la gestion ultérieure des espaces et ouvrages communs. ;

Considérant que l'aménageur a exprimé le souhait de confier la gestion ultérieure de la voirie et des réseaux communs réalisés dans le cadre du permis d'aménager aux maîtres d'ouvrages pour leurs domaines de compétences, et ainsi confier la gestion des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au SMDEA ;

Vu les dispositions de la délibération du SMDEA n°1531 du 2 novembre 2015, définissant les modalités de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées entre le SMDEA et l'aménageur ;

Oùï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ledit projet de rétrocession.

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer tous les documents nécessaires à l'opération de rétrocession afférente.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line, and then a series of smaller, connected strokes that form the letters 'TÉQUI'.